



- Mairie de Larra -
- 31330 -

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Date : 29/10/2024

Arrêté numéro : AM 6.2024.10
Thème : Occupation du domaine public
Type d'arrêté : Temporaire
Date de validité : 30/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Date d'affichage : 31/10/2024

OBJET : AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DOMAINE DE CAVAILLÉ

Le Maire de la Commune de LARRA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-et suivants,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2125-1 et suivants,

Vu le Code du commerce et notamment les articles L.310-2, R.310-8 et R.210-9,

Vu le Code pénal et notamment les articles 321-7 et 321-8,

Considérant la nécessité pour l'organisateur d'une manifestation se déroulant sur le domaine public d'obtenir une autorisation du maire,

Considérant la localisation de la manifestation qui se déroulera au Centre Sportif et d'Animation de Cavallé à Larra,

Considérant la demande faite par l'association « Générations Larra », à l'occasion du marché de Noël ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'association « Générations Larra », représentée par sa présidente Clémence BAÉ, est autorisée à installer stands et tonnelles au Domaine de Cavallé le samedi 30 novembre 2024 de 7h à 19h pour l'organisation du marché de Noël

L'autorisation est accordée pour l'espace situé :

- Centre sportif et d'animation de Cavallé

